

Automotive Wash & Shine Shampoo Tablets



Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 2023-12-18

Date de révision: 2023-12-18

Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit	:	Mélange
Nom du produit	:	Automotive Wash & Shine Shampoo Tablets
Code du produit	:	SDS 1449

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange	:	Matériel de nettoyage/détergent
-------------------------------------	---	---------------------------------

1.3. Fournisseur

Distributeur XeroTabs Inc. 101-2275 Upper Middle Rd. E Boîte postale L6H 0C3 Oakville, - CANADA T 905-491-6892 - F 905-491-6801 www.xerotabs.com	Distributeur XéroTabs Inc. 360, avenue Central, bureau 800 Saint-Pétersbourg, Floride États-Unis, 33701 T 727-598-6841 www.xerotabs.com
---	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	:	905-491-6892 (8:00-17:00 EST)
------------------	---	-------------------------------

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Eye Irrit.
2

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS)	:						
Mention d'avertissement (GHS)	:	Attention					
Mentions de danger (GHS)	:	Provoque une sévère irritation des yeux					
Conseils de prudence (GHS)	:	Se laver les mains soigneusement après manipulation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.					

2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

2.4. Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Carbonate de sodium	Carbonate de sodium Carbonate de sodium	n° CAS: 497-19-8	15 - 45
Alcools en C16-18 éthoxylés	Alcools en C16-18 éthoxylés C16-18 Alcohol reacted with 16 moles ethylene oxides / Polyethylene glycol monoalkyl(C16-18) ether / Polyoxyl 20 cetostearyl ether	n° CAS: 68439-49-6	7 - 13
Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé	Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé Alkyl(C9-11) alcohol, ethoxylated / Polyethylene glycol, nonyl, decyl, undecyl ether / C9-11 Pareth-3 / C9-11 Pareth-6 / C9-11 PARETH-6 / C9-11 PARETH-3 / C9-11 Pareth-8 / C9-11 Pareth-4 / C9-11 PARETH-2 / C9-11 PARETH-4 / C9-11 PARETH-8 / Ethoxylated alcohols(C9-11) / C9-11 Pareth / Alcohol (C9-11) poly(2.5-9)ethoxylate / C9-11 Alcohols ethoxylated / C9-11 ALKETH-3	n° CAS: 68439-46-3	1 - 5
α-D-Glucopyranoside d'alkyle en C10-16, oligomérique	α-D-Glucopyranoside d'alkyle en C10-16, oligomérique Coco-glucoside / COCO-GLUCOSIDE / D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16(even numbered) alkyl glycosides / C10-16 Alkyl a(+b) D- mono and oligoglucopyranosides / C10-16 Alkyl-poly-D-glucosides / Poly(laurylglucoside)-7 / Alkylpolyglycoside, APG C10-16	n° CAS: 110615-47-9	0.1 - 5
Silicate de sodium	Silicate de sodium Silicic acid, sodium salt / SODIUM SILICATE / Sodium silicates / Sodium orthosilicate	n° CAS: 1344-09-8	0.1 - 1

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation	:	Ne constitue pas une voie d'exposition probable. Si les symptômes se développent, emmener à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin si l'état de la victime s'aggrave.
Premiers soins après contact avec la peau	:	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Premiers soins après contact oculaire	:	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	:	Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	:	Ne constitue pas en principe un mode d'exposition dominant.
Symptômes/effets après contact avec la peau	:	Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	:	Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion	:	Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés	:	dioxyde de carbone (CO ₂), poudre chimique sèche, eau pulvérisée.
Agents d'extinction non appropriés	:	Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie	:	Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.
-------------------	---	---

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie	:	Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).
------------------------------	---	--

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	:	Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.
-------------------	---	---

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	:	Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédés de nettoyage	:	Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	:	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Mesures d'hygiène	:	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	:	Conserver hors de la portée des enfants. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.
------------------------	---	---

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Automotive Wash & Shine Shampoo Tablets	Pas d'informations complémentaires disponibles
Carbonate de sodium (497-19-8)	Pas d'informations complémentaires disponibles
Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé (68439-46-3)	Pas d'informations complémentaires disponibles
Alcools en C16-18 éthoxylés (68439-49-6)	Pas d'informations complémentaires disponibles
α-D-Glucopyranoside d'alkyle en C10-16, oligomérique (110615-47-9)	Pas d'informations complémentaires disponibles
Silicate de sodium (1344-09-8)	Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés	:	Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	:	Éviter le rejet dans l'environnement.

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Aucun nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.
Protection oculaire:
Aucun nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.
Protection de la peau et du corps:
Aucun nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.
Protection des voies respiratoires:
Aucun nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.
Autres informations:
Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Solide
Apparence	:	Pastilles.
Couleur	:	Blanc
Odeur	:	Characteristic.
Seuil olfactif	:	Non déterminé
pH	:	6,95
Concentration de la solution de pH	:	1 %
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité	:	Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C / 68 °F	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Solubilité	:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Aucun connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale)	:	Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée)	:	Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	:	Non classé
Carbonate de sodium (497-19-8)		
DL50 orale rat		2800 mg/kg de poids corporel Animal: rat
DL50 cutanée lapin		> 2000 mg/kg
ATE CA (orale)		2800 mg/kg de poids corporel
Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé (68439-46-3)		
DL50 orale rat		1400 mg/kg
DL50 cutanée rat		> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 inhalation rat		> 1,6 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
ATE CA (orale)		1400 mg/kg de poids corporel
Alcools en C16-18 éthoxylés (68439-49-6)		
DL50 orale rat		1260 mg/kg
ATE CA (orale)		1260 mg/kg de poids corporel
α-D-Glucopyranoside d'alkyle en C10-16, oligomérique (110615-47-9)		
DL50 orale rat		> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 cutanée lapin		> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Silicate de sodium (1344-09-8)		
DL50 orale rat		1960 mg/kg

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Silicate de sodium (1344-09-8)	
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EPA OPPTS 870.1200 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 inhalation rat	> 2,06 mg/l air Animal: rat, Guideline: EPA OPPTS 870.1300 (Acute inhalation toxicity)
ATE CA (orale)	1960 mg/kg de poids corporel
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 6,95
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 6,95
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Silicate de sodium (1344-09-8)	
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	> 159 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé (68439-46-3)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≥ 500 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
α-D-Glucopyranoside d'alkyle en C10-16, oligomérique (110615-47-9)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EU Method B.26 (Sub-Chronic Oral Toxicity Test: Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/effets après inhalation	: Ne constitue pas en principe un mode d'exposition dominant.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Carbonate de sodium (497-19-8)	
CL50 - Poisson [1]	300 mg/l Test organisms (species): Lepomis macrochirus
CE50 - Crustacés [1]	200 – 227 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia sp.
CL50 - Poisson [2]	310 – 1220 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 - Crustacés [2]	200 – 227 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia sp.
Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé (68439-46-3)	
CL50 - Poisson [1]	5 – 7 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé (68439-46-3)	
CE50 - Crustacés [1]	2,5 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
α-D-Glucopyranoside d'alkyle en C10-16, oligomérique (110615-47-9)	
CL50 - Poisson [1]	2,95 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CE50 - Crustacés [1]	7 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CL50 - Poisson [2]	5,9 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CE50 - Crustacés [2]	14 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
Silicate de sodium (1344-09-8)	
CL50 - Poisson [1]	301 – 478 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus)
CE50 - Crustacés [1]	1700 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CL50 - Poisson [2]	3185 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Brachydanio rerio [semi-static])

12.2. Persistance et dégradabilité

Automotive Wash & Shine Shampoo Tablets	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Automotive Wash & Shine Shampoo Tablets	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Carbonate de sodium (497-19-8)	
FBC - Poissons [1]	(no bioaccumulation)
Silicate de sodium (1344-09-8)	
FBC - Poissons [1]	(no bioaccumulation expected)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations	:	Aucun autre effet connu.
---------------------	---	--------------------------

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage	:	Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
--	---	---

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TDG

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (DOT)	:	Non applicable
Désignation officielle pour le transport (TDG)	:	Non applicable

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

DOT		
Classe(s) de danger pour le transport (DOT)	:	Non applicable

TDG		
Classe(s) de danger pour le transport (TDG)	:	Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT)	:	Non applicable
Groupe d'emballage (TDG)	:	Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations	:	Pas d'informations supplémentaires disponibles.
---------------------	---	---

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport	:	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
--	---	--

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1 Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Réglementations des Etats - É-U

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'État de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

SECTION 16: Autres informations

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date de révision	:	12/18/2023
Autres informations	:	Aucun.
Préparé par	:	Nexreg Compliance Inc. www.Nexreg.com



Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Textes complet des phrases H	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2

SDS HazCom 2012 - WHMIS 2015 (Nexreg) 2023

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.